

L'an deux mil vingt, le vingt neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie.  
La séance a été publique.

Présents : Mmes Valérie CHAMBON, Martine PASTOU, Delphine FOUCHER, Solenne RAIMBAULT, Sonia RAIMBAULT et Jacqueline BERTHIER

Mrs Michel BEDU, Jean-Luc RAIMBAULT, Thierry MOINDROT, Paul DOUCET, Olivier EGEE, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Jean-Claude DERBIER et Christian CHADEL

Absents : Néant

Monsieur Olivier EGEE a été nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet a été approuvé.

### **PROJET DE REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de retenir le projet de réhabilitation de la voirie dans le cimetière communal ainsi que l'estimatif des travaux et le plan de financement suivant :

Travaux de réfection de la voirie communale	32 874.00 €
<b>TOTAL OPERATION H.T</b>	<b>32 874.00 €</b>
TVA 20 %	6 574.80 €
<b>TOTAL OPERATION T.T.C :</b>	<b>39 448.80 €</b>

Le projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la DETR (rubrique 71 des opérations éligibles pour un taux de 40 % maximum) et par le Conseil Départemental à hauteur de 2.00 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil syndical décide donc de solliciter le soutien financier de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le financement de cette opération sera le suivant :

- Subvention Etat	13 149.60 €	40.0 %
- Subvention Conseil Départemental	2 520.00 €	7.7 %
- Apport communal	17 204.40 €	52.3 %
<b>TOTAL FINANCEMENT H.T</b>	<b>32 874.00 €</b>	
TVA 20 %	6 574.80 €	
<b>TOTAL FINANCEMENT T.T.C :</b>	<b>39 448.80 €</b>	

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter les instances concernées pour les demandes de subvention et donne délégation à Madame le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Les membres du conseil municipal décident de consacrer 650 € au dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2020.

## **PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19**

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificatives 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser un surcroît de travail significatif en présentiel ou à distance durant cette période au profit des deux agents techniques et de l'agent administratif de la commune de Sury-en-Vaux.

Un montant de cette prime est plafonné à 1 000 €. Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale propose d'allouer le même montant de 1 000 € aux trois agents communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi de finances rectificatives n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition de Madame le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT VITICOLE AUX TRAVAUX DE VOIRIE**

Le syndicat viticole de Sury-en-Vaux propose de participer aux travaux de voirie des chemins communaux menés par la commune à hauteur de 16% du montant global HT des travaux.

Le coût des travaux s'élèvent à 59 510.00 € H.T, la participation du syndicat est de 9 521.60 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

## **ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE RECREATION**

L'amicale des parents d'élèves du RPI Sury-en-Vaux / Verdigny propose de participer aux travaux d'aménagement de la cour de récréation menés par la commune à hauteur du montant TTC des travaux, déduction faite du montant du FCTVA, soit 16,404 %.

Le coût des travaux s'élèvent à 11 223.60 € € TTC, la participation de l'amicale est de 9 382.40 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

## **ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA CONFRERIE SAINT VINCENT AUX TRAVAUX D'ELECTRICITE DE L'EGLISE**

La Confrérie Saint Vincent de Sury-en-Vaux propose de participer aux travaux d'électricité de l'église menés par la commune à hauteur du montant HT des travaux.

Le coût des travaux s'élèvent à 1 387.68 € T.T.C, la participation de la Confrérie est de 1 156.40 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

## **DIVERS**

### **Travaux bâtiments communaux**

Les travaux d'aménagement de la terrasse du logement de la boulangerie ne sont pas encore terminés à ce jour, par manque de fourniture. A sa demande, Monsieur Nigaut, locataire de ce logement, est autorisé à remplacer la vanne 3 voies défectueuses. Le coût d'achat de la pièce est à la charge de la commune.

2 devis pour le remplacement des fenêtres en bois du salon de coiffure ont été transmis par les entreprises Point P et Doras pour un montant respectif de 3 739.76 € et 3 958.14 € TTC. Renseignements seront pris auprès du service des bâtiments de France pour savoir quels sont les matériaux autorisés, hormis le bois, sur un bâtiment. Un devis a été demandé à l'entreprise Borne pour la réfection de la façade et une étude est en cours avec Enedis pour la modification du branchement électrique.

La commune s'inscrit dans la démarche menée par la communauté de communes pour la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

### **Projet de restauration de l'église**

- Point sur l'attribution des subventions
  - 55 % octroyés par la DRAC
  - 10 % octroyés par le Conseil départemental sur 3 ans
  - 15 % en attente d'octroi par le Conseil régional (commission en janvier 2021)
- Dossier Fondation du Patrimoine

Le dossier a été transmis à la mi-septembre. Sur leur conseil, le dossier a été déposé pour un montant de travaux de 219 000 € incluant les travaux de réfection des charpentes et couvertures des nefs centrale et sud et de la sacristie.

Une copie du dossier et des éléments financiers transmis par la Fondation du Patrimoine a été remise à Madame De Choulot.
- Point d'avancement du projet
  - Le permis de construire a été accordé le 07 juillet 2020
  - La coordination Sécurité Protection de la Santé est confiée à la société APAVE
  - Un diagnostic Amiante-Plomb avant travaux a été réalisé le 03 septembre 2020, élément constitutif du dossier d'appel d'offres
  - Le dossier d'appel d'offres nous sera transmis par l'architecte au 15 octobre prochain pour une remise des plis par les entreprises autour du 10 novembre (3 semaines de consultation)

### **Aménagement Rue des Juifs / Place du jeu**

Des programmes ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) et EPF (Etablissement Public Foncier) pourraient être mobilisés pour réaliser ce projet d'aménagement.

Des discussions ont été engagées avec des riverains propriétaires pour l'achat éventuel de parcelles situées dans le bourg.

### **Assainissement Les Egrots**

Suite à l'entretien du 21 juillet, Monsieur le maire de Verdigny abandonne sa demande de remboursement de frais pour la part de fonctionnement.

Des informations complémentaires seront demandées : l'arrêté mettant en demeure la commune de Verdigny de réaliser des travaux d'assainissement sur le secteur des Egrots, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement issues des comptes administratifs depuis 2010. De plus, un rendez-vous sera sollicité pour vérifier sur le terrain l'exactitude des travaux comparés au devis fourni.

La question relative à la propriété des réseaux d'assainissement n'est pas résolue.

Une convention devra être rédigée pour que ce soit pris en compte la tenue d'une réunion annuelle permettant de dresser le bilan financier.

## **Ecole**

Depuis la rentrée sont accueillis 100 enfants dont 80 enfants restent déjeuner à la cantine. Tiffany est arrêtée depuis quelques jours pour sa grossesse et est remplacée par Margot Girard.

Un contrôle URSSAF est en cours pour le SIRP sur les années 2018 et 2019.

Un chiffrage est en cours pour l'achat de barrières à poser devant l'école, en remplacement des grilles actuelles.

## **Questions diverses**

Dans le cadre de la révision du plan communal de sauvegarde, les correspondants village sont nommés. Ils auront notamment en charge la surveillance des personnes vulnérables.

Un bulletin municipal sera édité dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Au vu des conditions sanitaires, le traditionnel repas des anciens ne pourra pas se tenir. Il est envisagé de préparer des colis en remplacement. Une commission action sociale se tiendra le samedi 10 octobre pour en discuter. De même, il semble peu probable que le goûter de la maison de retraite ait lieu.

Des élus du conseil départemental sont venus à la maison de retraite pour dresser le bilan de la crise sanitaire.

Une démarche de mutualisation est engagée par la communauté de communes pour le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) à laquelle s'associera la commune de Sury-en-Vaux.

Des démarches d'aménagement du territoire fixant les grandes orientations à l'horizon 2040 à travers le PLUi et le SCoT sont engagées respectivement par la communauté de communes et le syndicat de pays sancerre sologne.

Madame PLAUT a repris contact avec la mairie pour la viabilisation de son terrain situé à Chappe. Des renseignements seront pris pour l'octroi d'éventuelles subventions sur ce projet si la mairie se portait acquéreur du terrain.

Le propriétaire de la voiture stationnée sur la place depuis le mois de juillet a été contacté, aucune réponse n'a été donnée.

Il a été constaté une nouvelle fois des déversements d'effluents viticoles dans le ruisseau de la Charlotte. L'agence de la biodiversité a été informée.

Le syndicat hydraulique s'est réuni le 29 juillet dernier au cours duquel a été élu un nouveau bureau.

Le président du syndicat est Monsieur Jean-Marie GARNIER, les vice-présidents sont Messieurs Patrick NOEL et Sébastien GEOFFROY et le secrétaire Gérard CHERRIER. L'historique du syndicat et les travaux en cours ont été présentés. Une enquête publique est en cours pour le 1<sup>er</sup> aménagement hydraulique sur les communes de Saint-Satur, Sancerre et Verdigny. Sancerre est réticent à la participation financière de ce projet. Le projet de Sury-en-Vaux devrait suivre, représentant 16 ha de bassin versant.